



ACTUALITÉS JURIDIQUES

République du Congo

mai - juillet 2020

COMMUNICATIONS

Vers un Environnement plus Sûr en Matière de Cybersécurité

Le gouvernement congolais a approuvé un nouveau cadre juridique de sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communications électroniques, comprenant deux textes : (i) la Loi n° 26-2020 du 5 juin relative à la cybersécurité, laquelle établit notamment les principes généraux de cybersécurité, les exigences des systèmes, les obligations des exploitants de réseaux et un régime applicable aux activités de cryptologie ; et (ii) la Loi n° 27-2020 du 5 juin portant lutte contre la cybercriminalité, qui définit les sanctions applicables aux infractions telles que les atteintes à la confidentialité et à l'intégrité des systèmes d'information, l'introduction frauduleuse de données dans un système d'information et les violations en matière de données à caractère personnel.

SECTEUR FORESTIER

Le Congo Cherche à Combattre les Changements Climatiques avec un Nouveau Code Forestier

L'adoption du nouveau Code Forestier, approuvé par la Loi n° 33-2020 du 8 juillet, a été motivée par la prise de conscience croissante de la gravité des enjeux liés aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité, et par le besoin de mettre en œuvre une nouvelle politique d'aménagement du territoire. D'importance est l'institution d'un régime de partage de production pour les exploitants du domaine forestier de l'Etat, ainsi que les nouvelles règles portant sur les activités de déforestation et de reboisement, les crédits-carbone, et la fiscalité du secteur.

IMPOTS ET FINANCES

Rectification de la Loi de Finance 2020 pour Répondre aux Répercussions du Covid-19

De façon à mitiger les revers économiques provoqués par de la pandémie de COVID-19, une Loi de Finances rectificative pour l'année 2020 a été approuvée. Entre autres mesures, la Loi n° 23-2020 du 13 mai a réduit le taux de l'impôt sur les sociétés, a permis la déductibilité des dons à l'Etat dans le cadre du Fonds de Solidarité du résultat imposable, a exonéré certains matériaux médicaux des droits et taxes à l'importation, et a modifié les termes et conditions des vérifications de la comptabilité des contribuables.

Pour de plus amples informations relativement au contenu de ce numéro d'Actualités Juridiques,
n'hésitez pas à contacter:

Ana Pinelas Pinto

Ana.Pinto@mirandalawfirm.com

mirandaalliance

CABINETS CORRESPONDANTS ANGOLA | BRÉSIL | CAMEROUN | CAP-VERT | CÔTE D'IVOIRE | GABON | GUINÉE-BISSAU
GUINÉE ÉQUATORIALE | MACAU (CHINA) | MOZAMBIQUE | PORTUGAL | RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO | RÉPUBLIQUE DU CONGO
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE | SENEGAL | TIMOR-LESTE **BUREAUX DE LIAISON** FRANCE (PARIS) | ROYAUME-UNI (LONDRES) | USA (HOUSTON)

© Miranda & Associados, 2020. Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged. WARNING: The texts contained in this bulletin are provided for general information purposes only, and are not intended to be a source of advertising, solicitation, or legal advice; thus, the reader should not rely solely on information provided herein and should always seek the advice of competent counsel. This bulletin is distributed free of charge to our clients, colleagues and friends. If you do not wish to continue receiving it, please reply to this e-mail.